

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**Territoire de Belfort**

**DANJOUTIN**

**N° 070/2023**

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**

**Attribution du Marché 202209CM - MAPA - Travaux de réhabilitation du Fort des Basses Perches**

**Le Maire de la Commune de Danjoutin**

**VU**

Le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22 dudit Code,

Le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,

La délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2020 portant délégation d'attribution au Maire de DANJOUTIN, par le Conseil municipal pour prendre toute décision concernant les marchés publics de la commune,

**CONSIDERANT**

La publication de l'appel d'offres sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Grand Belfort en date du 05 septembre 2022 et l'avis au BOAMP sous la référence 22-119426 ;

Que seule l'association ERIGE, sise 43 Rue de Villedieu à VALENTIGNEY (25700), a répondu à notre consultation pour le lot n° 1 ;

Que seule l'entreprise SAS ELEC CONCEPT, sise 4 rue du Chêne à ARGIESANS (90800), a répondu à notre consultation négociée, après constat de l'infructuosité pour le lot n°3 ;

Qu'après mise au point, les offres de ces deux candidats sont apparues économiquement avantageuses pour la commune de Danjoutin à l'issue de l'analyse des offres présentée par le maître d'œuvre ARCHICREO ;

Qu'aucune offre n'a été réceptionnée pour les lots 2 et 4 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Il est conclu un marché de travaux à procédure adaptée avec les entreprises :

Entreprises	Lots
Association ERIGE 43 Rue de Villedieu - 25700 VALENTIGNEY	Lot 1 : MACONNERIE
SAS ELEC CONCEPT 4 rue du Chêne - 90800 ARGIESANS	Lot 3 : ELECTRICITE

pour couvrir les travaux de réhabilitation du Fort des Basses Perches de Danjoutin.

**ARTICLE 2 :** Le marché est conclu pour une période globale de 135 jours.

**ARTICLE 3 :** Les sommes à engager sont de :

Lots	Attributaire	PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE HT
Lot 1 : MACONNERIE	ERIGE	232 047,59 €
Lot 3 : ELECTRICITE	ELEC CONCEPT	6 545,39 €

qui seront imputées sur les crédits de l'exercice en cours.

**ARTICLE 4 :** Les lots n° 2 Serrurerie / Menuiserie et n°4 Toilettes sèches sont déclarés infructueux.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois de sa publicité. Il peut également faire l'objet recours gracieux dans le même délai.

**ARTICLE 6 :** La Directrice Générale des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Danjoutin, le 14/04/2023

Signé Le Maire,

Emmanuel FORMET



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

*Par délégation*  
*QUEBER*

**Notifié le**